

## Règlements du concours

Le présent concours est tenu par Éconofitness. **Le concours commence le jeudi 10 mars 2022, à 8h00 (HAE), et se termine le dimanche 13 mars 2022, à 23h59 (HAE).** Le concours sera annoncé sur la page Instagram des gyms Éconofitness, par l'entremise d'une publication visuelle et d'un texte explicatif à l'appui. Pour participer au concours, les gens doivent remplir les trois (3) critères de participation inscrits dans la publication soit, s'abonner au compte Instagram @econofitness, s'abonner au compte Instagram @popeyesquebec et taguez un(e) ami(e). Éconofitness fera trois (3) gagnants. Chaque gagnant recevra l'un des trois (3) sacs-cadeaux POPEYE'S. À l'intérieur de chaque sac-cadeaux, Popeye's s'engage à inclure (1) une carte-cadeau d'une valeur de 200 \$, un produit Progressive d'une valeur de 50 \$, ainsi que des accessoires fitness Popeye's Suppléments soit (1) un sac de sport, (2) deux shakers et (1) une serviette de sport. Les règlements du concours sont disponibles à vue de tous via le lien disponible dans la publication à l'adresse <https://econofitness.ca/fr/gagnants-concours>.

### **ADMISSIBILITÉ**

Toutes les personnes qui sont membres ou non-membres d'Éconofitness peuvent participer au concours. Les participants doivent avoir atteint l'âge de 18 ans et être résidents du Québec. Les employés des Entreprises Vivre en forme (Éconofitness), de leurs filiales, sociétés affiliées, représentants, mandataires ou successeurs des agences de publicité et des personnes avec lesquelles elles sont domiciliées (peu importe le lien de parenté) ne peuvent participer au concours. Aucun achat n'est requis pour y participer. Pour participer au concours, les gens doivent remplir les critères de participation inscrits dans la publication soit, s'abonner au compte Instagram @econofitness, s'abonner au compte Instagram @popeyesquebec et taguez un(e) ami(e).

### **COMMENT PARTICIPER**

**Le concours commence le jeudi 10 mars 2022, à 8h00 (HAE), et se termine le dimanche 13 mars 2022, à 23h59 (HAE).** Le concours sera annoncé sur la page Instagram des gyms Éconofitness, par l'entremise d'une publication visuelle et d'un texte explicatif à l'appui. Pour participer au concours, les gens doivent remplir les critères de participation inscrits dans la publication soit, s'abonner au compte Instagram @econofitness, s'abonner au compte Instagram @popeyesquebec et taguez un(e) ami(e). Afin que la participation soit valide, toutes les étapes de participation doivent être complétées. Éconofitness fera trois (3) gagnants de trois (3) sacs-cadeaux POPEYE'S.

### **LE TIRAGE**

**Le tirage aura lieu le lundi 14 mars, à 10h00 (HAE), au Siège Social d'Éconofitness,** situé au 1040 boulevard Michèle-Bohec, bureau 300, Blainville, QC, J7C 5E2. Trois (3) coupons seront tirés au hasard parmi les participants admissibles. **Les (3) trois noms des gagnants seront également publiés sous la publication du concours sur la page Instagram d'Éconofitness ainsi que sur le site Internet d'Éconofitness, à la [section Blogue](#).** Les gagnants (3) devront contacter Éconofitness via la messagerie Instagram afin de nous transmettre son courriel pour la prise de contact. Les gagnants (3) seront alors contactés par messagerie Instagram ainsi que par courriel le lundi 14 mars 2022.

### **LE PRIX**

Chaque gagnant recevra un (1) sac-cadeau POPEYE'S d'une valeur de 300 \$. À l'intérieur de chaque sac-cadeaux, Popeye's s'engage à inclure (1) une carte-cadeau d'une valeur de 200 \$, un produit Progressive d'une valeur de 50 \$, ainsi que des accessoires fitness Popeye's Suppléments soit (1) un sac de sport, (2) deux shakers et (1) une serviette de sport.

**Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.** La valeur du prix est de : 300 \$

#### **LES CHANCES DE GAGNER**

Les chances de gagner le prix offert dépendent du nombre de personnes admissibles qui rempliront les trois (3) critères de participation.

Éconofitness ou son représentant désigné tentera au moins à deux (2) reprises de communiquer avec les gagnants. Les participants auront 24 heures pour donner suite à la communication sous peine de nullité. Si les gagnants ne réclament pas leur prix dans les 24 heures suivant la communication, un nom de remplacement sera tiré au hasard parmi les participations admissibles restantes. Si les gagnants ne répondent pas à toutes les conditions énoncées au présent règlement ou s'ils refusent d'accepter le prix tel qu'attribué, les participants seront disqualifiés et d'autres participations admissibles seront choisies au hasard parmi les participations admissibles restantes.

En participant à ce concours et en acceptant un prix, les gagnants, par la présente : (i) confirme leur respect des présents règlements du concours; (ii) reconnaissent l'acceptation du prix (tel qu'attribué); et (iii) dégagent Éconofitness de toute responsabilité à l'égard du présent concours, de leur participation et/ou de l'attribution et de l'utilisation/ du mauvais usage du prix ou de toute partie dudit prix (iiii) acceptent que leurs noms soient divulgués dans les différentes communications d'Éconofitness (réseaux sociaux, site Internet, publicités diverses).

#### **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

En participant au concours, les participants acceptent de respecter les règlements officiels du concours ainsi que les décisions d'Éconofitness, lesquelles sont sans appel.

Éconofitness n'assume aucune responsabilité pour les prix non réclamés à temps ou refusés et se dégage de toute obligation reliée aux prix.

Éconofitness et les parties renonciataires ne pourront être tenues responsables de l'utilisation du prix attribué dans le cadre de ce concours et n'assument aucune responsabilité à l'égard du prix ou des événements qui découlent du concours. Ils ne sont pas responsables de toute erreur d'impression, de distribution ou de production et, à sa seule discrétion et sans aucune obligation ni préavis, ils se réservent le droit de mettre fin ou de retirer tout concours comportant une telle erreur.

Toutes les participations deviennent la propriété d'Éconofitness et tous les participants acceptent de recevoir des communications par courriel d'Éconofitness. Le gagnant autorise Éconofitness à utiliser, si requis, leurs noms, leur photographie, leur image, leurs déclarations relatives au prix, leur lieu de résidence, sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limites quant à la période d'utilisation, dans tout média et à des fins publicitaires ou à toute autre fin.

Aux fins du présent règlement, les participants sont les personnes dont les noms apparaissent comme gagnants. C'est à ces personnes que les prix seront remis si elles sont déclarées gagnantes.

Éconofitness se réserve le droit, à leur entière discrétion, de substituer un prix de même nature ou de valeur équivalente dans l'éventualité où le prix ou un élément de ce prix ne serait pas disponible, et ce, pour quelque raison que ce soit. Sous réserve de ce qui précède, le prix doit être accepté tel que décerné et ne peut être échangé ni transféré à une autre personne.

Éconofitness ne pourrait être tenue responsable des participations perdues, mal acheminées ou détruites et décline également toute responsabilité de la perte ou vol de données ou d'informations ou de tout autre problème qui les empêcheraient de procéder au tirage comme prévu.

Éconofitness se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours prévu dans les Règlements, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, le cas échéant. Dans tous les cas, Éconofitness ne pourra être tenue d'attribuer un prix autrement que conformément aux règlements.

**Nom du concours :**  
**Gagnez un (1) sac-cadeau POPEYE'S**  
**(Concours Instagram)**

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales et provinciales, ainsi qu'à tous les règlements municipaux pertinents. Les règlements du concours sont disponibles à l'adresse : <https://econofitness.ca/fr/gagnants-concours> .